

PARTICULIER

42ème FOIRE A LA BROCANTE

La Mairie de Viels-Maisons serait très heureuse de vous accueillir parmi les nombreux exposants attendus cette année à la foire à la brocante qui aura lieu:

DIMANCHE 8 MARS 2026

8h à 17h

Participants habituels : les professionnels patentés, les villageois, les artisans et les artistes pour undéballage.

Emplacements pour les particuliers (par 5 mètres): **20 Euros les 5 mètres,** de façade et 3 à 4.5m de largeur dans les rues et 5m sur la place.

Emplacements pour les professionnels (par 5 mètres) : **30 Euros les 5 mètres,** de façadeet 3 à 4.5m de largeur dans les rues et 5m sur la place.

Tarif villageois : Une réduction unique de 10 € leur sera accordée (1 fois seulement)

ORGANISATION :

- Arrivée sur les lieux à partir de 6 h du matin (et pas avant) : attention emplacements réservés jusqu'à 8 h.
- seuls les participants inscrits préalablement pourront accéder aux emplacements réservés à la manifestation. Le site étant fermé à toute circulation par arrêté municipal, seuls les véhicules aménagés pour l'exposition pourront rester sur place. (Voir formulaire d'inscription).

NOTA: la responsabilité de la Mairie de Viels-Maisons ne sera en aucun cas engagée pour tout incident, vol, détérioration ou effraction, quel qu'en soit l'origine ou le lieu, survenus durant cette manifestation.

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 2 MARS 2026 (date d'envoi)

Afin de mieux préparer votre venue et respecter les obligations légales en vigueur, nous vous remercions de remplir intégralement l'Attestation ci-après

- Celle-ci est à nous retourner au plus tôt avec votre règlement
- Avec, pour les personnes morales ; une copie de votre immatriculation au registre du commerce ou des métiers
- Avec, pour les personnes physiques ; une copie de la pièce d'identité.

Seuls les emplacements payés lors de l'inscription seront réservés. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA FAIT SI ANNULATION (seulement si arrêté préfectoral, cas de force majeure)

Les autres seront mis sur liste d'attente et ne pourront accéder à la zone de foire que suivant les places disponibles et après avoir satisfait à leurs obligations administratives ainsi qu'au paiement complet.

Pour tout renseignement complémentaire : Mairie de Viels-Maisons 7 Grande Rue 03.23. 82.61.47

contact@viels-maisons.fr Ou Pascal LEFEVRE 06.56.74.02.77

ATTESTATION - INSCRIPTION BROCANTE (Particulier)

DIMANCHE 8 Mars 2026 à VIELS-MAISONS

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à : Département :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Fait à le

Signature

Chèque ci-joint N° _____ Banque _____ à l'ordre du TRESOR PUBLIC

HORS VILLAGE ; Nombre d'emplacements de 5 mètres ; ___ X 20 euros = _____ Euros

VILLAGEOIS ; réduction de 10 euros = _____ Euros

TOTAL = _____ Euros

Véhicule pour l'exposition: oui nous indiquer sa hauteur:.....

**Parassols pour l'exposition: oui nous indiquer la largeur:.....
non**

AUCUNE RÉSERVATION SANS PAIEMENT.

Cette Attestation sera jointe au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation via l'organisateur.

Une copie de votre pièce d'identité est à joindre

NB : Toute personne professionnelle essayant de s'inscrire au tarif particulier ne se verra refuser l'accès à la brocante.

NB : Mmes et Mrs, vous êtes priés de laisser votre emplacement propre et sans déchets lorsque vous partirez à la fin de la brocante. Merci d'avance.

PROFESSIONNEL

Viels-Maisons

42ème FOIRE A LA BROCANTE

La Mairie de Viels-Maisons serait très heureuse de vous accueillir parmi les nombreux exposants attendus cette année à la foire à la brocante qui aura lieu:

DIMANCHE 8 MARS 2026
8h à 17h

Participants habituels : les professionnels patentés, les villageois, les artisans et les artistes pour undéballage.

Emplacements pour les particuliers (par 5 mètres): **20 Euros les 5 mètres**, de façade et 3 à 4.5m de largeur dans les rues et 5m sur la place.

Emplacements pour les professionnels (par 5 mètres) : **30 Euros les 5 mètres**, de façade et 3 à 4.5m de largeur dans les rues et 5m sur la place.

Tarif villageois : Une réduction unique de 10 € leur sera accordée (1 fois seulement)

- Arrivée sur les lieux à partir de 6 h du matin (et pas avant) : attention emplacements réservés jusqu'à 8 h.
- seuls les participants inscrits préalablement pourront accéder aux emplacements réservés à la manifestation. Le site étant fermé à toute circulation par arrêté municipal, seuls les véhicules aménagés pour l'exposition pourront rester sur place. (Voir formulaire d'inscription).

NOTA: la responsabilité de la Mairie de Viels-Maisons ne sera en aucun cas engagée pour tout incident, vol, détérioration ou effraction, quel qu'en soit l'origine ou le lieu, survenus durant cette manifestation.

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 2 MARS 2026 (date d'envoi)

Afin de mieux préparer votre venue et respecter les obligations légales en vigueur, nous vous remercions de remplir intégralement l'Attestation ci-après

- Celle-ci est à nous retourner au plus tôt avec votre règlement
- Avec, pour les personnes morales ; une copie de votre immatriculation au registre du commerce ou des métiers
- Avec, pour les personnes physiques ; une copie de la pièce d'identité.

Seuls les emplacements payés lors de l'inscription seront réservés. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA FAIT SI ANNULATION (seulement si arrêté préfectoral, cas de force majeure)

Les autres seront mis sur liste d'attente et ne pourront accéder à la zone de foire que suivant les places disponibles et après avoir satisfait à leurs obligations administratives ainsi qu'au paiement complet.

Pour tout renseignement complémentaire : Mairie de Viels-Maisons 7 Grande Rue 02540 Viels-Maisons
03.23.82.61.47 contact@viels-maisons.fr Ou Pascal LEFEVRE 06.56.74.02.77

NB : Mmes et Mrs, vous êtes priés de laisser votre emplacement propre et sans déchets lorsque vous partirez à la fin de la brocante. Merci d'avance.

**ATTESTATION - INSCRIPTION BROCANTE
(Professionnels)**

DIMANCHE 8 Mars 2026 à VIELS-MAISONS

Je soussigné(e),

Nom :Prénom :

Né(e) le :à :Département :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

SIRET :**ACTIVITÉ**

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- être un commerçant

Fait à le

Signature

Chèque ci-joint N° **Banque** à **l'ordre du TRESOR PUBLIC**

HORS VILLAGE : Nombre d'emplacements de 5 mètres ; ___ X 30 euros = _____ Euros

VILLAGEOIS : réduction de 10 euros : _____ = _____ Euros

TOTAL = _____ Euros

Véhicule pour l'exposition: oui nous indiquer sa hauteur:.....

Parassols pour l'exposition: oui nous indiquer la largeur:.....
non

AUCUNE RÉSERVATION SANS PAIEMENT.

Cette Attestation sera jointe au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation via l'organisateur. Une copie de votre pièce d'identité est à joindre ainsi qu'une copie du numéro de siret.

NB : Mmes et Mrs, vous êtes priés de laisser votre emplacement propre et sans déchets lorsque vous partirez à la fin de la brocante. Merci d'avance.